

Normes Internationales NF EN 12166 : CuZn37 Numéro CW508L

STANDARDS	Composition %							STANDARDS
	Al	Cu	Zn	Fe	Ni	Pb	Sn	Code
EN 12166	0,05	62,0/64,0	Bal	0,1	0,3	0,1	0,1	CuZn37
CW508L								

 Valeurs indicatives de la spécification de fabrication **Alliages Industries**

Valeurs de la Spécification	Composition %							
	Al	Cu	Zn	Fe	Ni	Pb	Sn	
	0,05	62,0/64,0	Bal	0,1	0,3	0,1	0,1	CuZn37

Code de l'alliage

CZ37	0,05	62,0/64,0	Bal	0,1	0,3	0,1	0,1	CuZn37
------	------	-----------	-----	-----	-----	-----	-----	--------

Propriétés physiques	Mpa à 20°C	:	470/570
	Int. de fusion	:	875 - 895°C
	densité	:	8,45

Aspect et conditionnement	Formes réalisables	:	Fil, baguette, laminé, poudre.
	Diamètre	:	10/10 - 16/10 - 20/10 25/10 30/10 40/10 50/10
	Emballage plastique	:	Etui PP transparent de 1 kg ou 5 kg (Longueur 500 mm)
	Emballage carton	:	Etui bleu ou marron (longueur 1000 mm)
	Emballage fil	:	bobine plastique D300/15 kg

 email : contact@brasage.com

 Site Web : www.brasage.com
[Fiches Techniques](#)

Les données relatives à l'aptitude ou à l'utilisation des alliages mentionnés ne sont que des recommandations.
L'utilisation de ces données dans des cas particuliers ou d'utilisation spécifique nécessite notre engagement par écrit.
Les diverses indications de cette fiche technique concernent l'alliage hors transformation.

REGLEMENTATION	CLP (1272/2008)	: Conforme
	Reach	: Conforme
	RoHS/CERoHS	: Confome
	DESP	: Conforme
	GHS (2007-2011)	: Conforme
	ErP-2009	: Conforme
	Dodd Frank	: Conforme à cette date. (voir haut de page)

En conformité avec les réglementations : CLP, Reach, RoHS/CERoHS, DEEE, ErP-2009
Un certificat d'analyse chimique 3.1 (spectro) est réalisable sous 24H (service payant)

Classification Suivant CE N° 1272/2008 CLP

FICHE DE DONNEES N°5001

DE SECURITE (FDS)

Système de classification : selon le règlement CE N° 1272/2008 CLP

Symbole : Aucun

Indications de danger : Aucun

Phrases H : Aucune

Phrases P :

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P285 – Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
(prévoir une aspiration des fumées au poste de brasage)